Partage de la valeur Nouvelles règles pour les entreprises de 11 à 49 salariés





Ne sont pas concernées :

- Les entreprises couvertes par un accord d'intéressement ou de participation en cours de validité
- Entreprises individuelles
- Sociétés anonymes à participation ouvrières (SAPO)
- Unités économiques et sociales (UES)





QUELS SONT LES DISPOSITIFS POUVANT ÊTRE MIS EN PLACE ?

Accord de Prime de Abonder un participation ou ou partage de la ou plan d'épargne d'intéressement valeur salariale





Et jusqu'à quand?

Jusqu'au 29 novembre 2028





